

# Périodes tarifaires de l'hiver en vigueur

## Tarifs d'électricité à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019

**PÉRIODE CREUSE** 10,1 ¢/kilowattheure (kWh)

**PÉRIODE MÉDIANE** 14,4 ¢/kWh

**PÉRIODE DE POINTE** 20,8 ¢/kWh

**Ce sont les prix qui apparaissent sur la ligne électrique de votre facture et ne concernent que l'électricité que vous utilisez. Ils n'incluent pas les autres frais comme les frais de livraison.**

Les ménages qui ne paient pas les tarifs selon l'heure de la consommation paieront 11,9 ¢/kWh pour les premiers 1 000 kWh d'électricité qu'ils consomment chaque mois et 13,9 ¢ pour chaque kWh supplémentaire. Les petites entreprises paieront 11,9 ¢/kWh pour les premiers 750 kWh d'électricité qu'elles consomment chaque mois et 13,9 ¢ pour chaque kWh supplémentaire.

Si vous avez signé un contrat avec un détaillant d'électricité, le prix que vous payez est celui qui apparaît au contrat, non pas le prix fixé par la CEO.

### **NOUVEAU**

**L'Ontario a introduit un nouveau programme d'assistance. La remise de l'Ontario pour l'électricité (ROE) réduira vos factures à compter du 1<sup>er</sup> novembre. Pour plus de renseignements, visitez [oeb.ca/fr](http://oeb.ca/fr)**

1 877 632-2727 (sans frais en Ontario)

ATS : 1 844 621-9977 (sans frais en Ontario)

## Périodes tarifaires de l'hiver en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre.

### JOURS DE LA SEMAINE



● Période creuse

● Période médiane

● Période de pointe

### FINS DE SEMAINE et JOURS FÉRIÉS



COMMISSION  
DE L'ÉNERGIE  
DE L'ONTARIO